



Bilan de compétences 2026

VOTRE CONSULTANTE
MARIE CAPRINI



PROGRAMME DE FORMATION

Bilan de compétences "Confiance et clarté"

Public et pré-requis

- Tout public : salarié, demandeur d'emploi, indépendant ...
- Pré-requis : aucun
- Langue : Français

Modalités pédagogiques

- Distanciel (ou présentiel) et synchrone
- Séances sur 3 à 5 mois

Durée et rythme

- 20 heures au total en face à face : entretiens, tests et restitution (travail en autonomie à prévoir entre les séances)
- En journée, en soirée, le samedi matin
- Séance de 1h30 à 2h (à distance - via Google Meet) ou présentiel (Toulouse).

Méthodes et outils pédagogiques

- Entretiens individuels en visio (ou présentiel)
- Pédagogie basée sur la mise en situation expérientielle (ADVP) et l'écoute active
- Tests de personnalité et d'orientation professionnelle
- Photolangage
- Livret d'accompagnement
- Enquêtes métiers
- Outil collaboratif en ligne Mural (en distanciel)
- Questionnaires d'auto-évaluation

Tarif et financement

- 1500 euros (net de taxes)
- Financement : CPF (reste à charge de 103,20 euros, sauf exceptions), France Travail, employeur, OPCO, auto-financement...

Accessibilité et accueil des P.S.H.

Si vous êtes en situation de handicap, merci de prendre contact par mail avec Marie Caprini - référente handicap (marie.caprini@iki-boussole.fr).

Une adaptation à vos besoins pourra être proposée dans la mesure du possible.



Les points forts

- Un accompagnement individuel personnalisé et adapté aux besoins de chaque bénéficiaire.
- Formatrice diplômée, certifiée à la méthodologie du bilan de compétences et formée à la méthode ADVP et à l'orientation positive.
- Certifiée pour la passation des test ProfirPro2 et Vocation (Central Test), formée au test RIASEC (AFC Holland).
- Un partage de contacts professionnels et de ressources sur les métiers à impact positif et les emplois qui contribuent aux enjeux de la transition écologique et sociale.

L'approche

- L'approche est à la fois guidée et participative, basée sur l'écoute active (questionnement et reformulation), la bienveillance et la psychologie positive.
- Le ou la bénéficiaire est invité.e à être acteur de son bilan.
- Le parcours d'introspection permet d'explorer les points clés de la personnalité, les forces et compétences, les potentiels et les moteurs de motivation.

Délai d'accès

- L'action de formation peut être disponible sous 15 jours ouvrés, une fois la demande d'inscription effectuée.

Modalités d'inscription

1. Prendre un RDV d'information préalable gratuit de 1 heure (par visio) : <https://calendly.com/marie-caprini/rv-information-iki-boussole>
2. Envoi du programme détaillé, du devis et CGV à la fin de cet entretien
3. Si intéressé.e, vous validez le devis, l'envoyez par mail à marie.caprini@iki-boussole.fr et vous confirmez votre engagement par la signature du contrat ou la validation du dossier CPF.
4. Je vous envoie par mail le livret d'accueil et un questionnaire à compléter : votre inscription est effectuée !
5. Nous nous retrouvons pour votre 1e séance (une fois le délai de rétraction écoulé).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le bilan de compétences est une action de formation ayant pour objectifs d' analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations, de définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation, d'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Résultats attendus



Une connaissance approfondie de soi afin de pouvoir faire un choix éclairé sur la suite de votre parcours professionnel



Une prise de recul sur votre situation et sur vos priorités afin d'orienter vos choix



Une meilleure confiance en soi, une clarté d'esprit et une stratégie d'épanouissement professionnel



Une vue claire des motivations intrinsèques et des points essentiels à l'équilibre



Une ou plusieurs pistes d'évolution professionnelle ciblées, cohérentes et approfondies



Une liste d'étapes prioritaires et concrètes pour atteindre son objectif



Une synthèse écrite partagée de l'ensemble du cheminement réalisé

Objectifs spécifiques

Avec le bilan de compétences "Confiance et clarté" vous allez prendre du recul, faire un point sur votre parcours, identifier votre potentiel et vos compétences afin de vous orienter vers un projet professionnel réaliste, enthousiasmant et porteur de sens en adéquation avec vos aspirations.

A la fin de ce bilan, le (ou la) bénéficiaire sera capable de :

- Identifier les points clés de sa personnalité et de son fonctionnement
- Définir ses sources de motivation (centres d'intérêt, activités, ressources), ses forces (qualités, talents, compétences, potentiels) et ses valeurs
- Reconnaître ses besoins, ses priorités, ses points d'équilibre personnel, ses aspirations professionnelles
- Analyser son parcours professionnel en repérant ses compétences transférables
- S'orienter vers un projet professionnel réaliste, motivant et porteur de sens en correspondance avec les besoins socio-économiques de son territoire
- Évaluer les prérequis nécessaires à la mise en œuvre du projet professionnel
- Établir un plan d'actions à court, moyen et long terme avec des étapes prédéfinies

CONTENU DE LA FORMATION

Bilan de compétences "Confiance et clarté"

Déroulé (la durée des étapes peut varier d'une personne à l'autre)

Trois phases sont respectées :

1. La phase préliminaire : faire connaissance et analyser la demande

- Identifier les attentes et le besoin du (ou de la) bénéficiaire
- Faire connaissance avec la consultante, présenter les outils et méthodes proposées
- Établir les objectifs du bilan
- Définir le rythme et les modalités de rencontres (programme proposé en distanciel), présenter le tarif et informer des financements possibles
- Confirmer l'engagement dans la demande

2. La phase d'investigation : construction et pertinence du projet

une étape d'introspection pour mieux se connaître

- Faire le point (état des lieux, besoins)
- Retracer son parcours (bilan professionnel et personnel, acquis, aptitudes et savoirs, schéma de décision) avec objectivité
- Les moteurs de motivation (centres d'intérêt personnels et professionnels, passions, envies, soutiens)
- Les sources de fierté (qualités, talents, capacités, forces, compétences, potentiel...)
- Se sentir utile (valeurs, contribution, inspirations, impact, vocation)
- Aspirations professionnelles (métier idéal, conception de la réussite, priorités)
- Tests de personnalité (profil psychologique Serum, forces de caractère, Profil Pro2) et d'orientation professionnels (RIASEC, test Entrepreneur...) selon besoins du bénéficiaire

une étape d'exploration des pistes professionnelle pour explorer des champs d'activité et construire un projet principal et des alternatives

- Mener l'enquête (recherche documentaire, padlet, fiches métiers...)
- Étudier le marché de l'emploi (offres d'emploi, fiches de postes, sites spécialisés...)
- Rencontrer des professionnels pour se confronter à la réalité du terrain (enquête métier)
- Identifier éventuellement une formation nécessaire à la concrétisation du projet

une étape de construction : Bâtir un plan d'action

- Se projeter : aborder le changement, identifier ses peurs et ses freins, clarifier ses ressources, vérifier la faisabilité du projet
- Fixer ses objectifs pas à pas

3. La phase de conclusion consiste à s'approprier les résultats de la phase d'investigation :

- Élaborer un plan d'actions réaliste et réalisable défini dans le temps.
- Synthétiser les points essentiels à la réalisation du projet
- Restitution et validation d'une synthèse écrite

CONTENU DE LA FORMATION

Bilan de compétences "Confiance et clarté"

Suivi

Un entretien de suivi est fixé avec le (ou la) bénéficiaire 6 mois après la fin du bilan de compétences. Véritable point d'étape, cet entretien permet d'évaluer l'efficacité du bilan de compétences et de faire le point sur le projet professionnel. Lors de cet échange, seront abordés les actions réalisées et les freins éventuels rencontrés. Un questionnaire de satisfaction sera également proposé lors de cet entretien.

Le (ou la) bénéficiaire bénéficie d'un livret d'accompagnement avec des exercices à réaliser entre les séances et d'une plate-forme collaborative. La consultante met à disposition des outils spécifiques pour faciliter la réflexion ou le passage à l'action.

Détail des outils pédagogiques proposés

- Tests de personnalité et d'orientation professionnelle proposés selon besoin : ProfilPro2, Vocation, Entrepreneur (Central Test), APC Holland (RIASEC), Test des forces (ViaCharacter).
- Photo-langage (utilisation des images pour faciliter la projection et l'élaboration de la pensée, puis son expression verbale, par un autre support que l'analyse rationnelle et l'écrit).
- Outils d'analyse du parcours professionnel, de cartographie des compétences et d'aide à la décision.
- Livret d'accompagnement : exercices à réaliser entre les séances avec debriefing en séance, ressources documentaires et fiches de synthèse, padlet des métiers.
- Plate-forme de partage de fichiers (Google Drive) pour stocker tous les documents concernant le bilan de compétences
- Outil collaboratif en ligne Mural (aide à la prise en main) : pour créer des visuels de synthèse à chaque séance et faciliter les échanges à distance.

Evaluation

- Le bilan de compétences n'est pas un dispositif permettant d'accéder à une diplôme ou une certification.
- Cependant, le bilan de compétences permet d'obtenir en dernière séance une synthèse qui a été co-écrite avec le (ou la) bénéficiaire. Cette synthèse atteste la réalisation du bilan de compétences.
- Un questionnaire d'auto-évaluation sera proposé en début et en fin de parcours.
- Tout au long du bilan, le (ou la) bénéficiaire remplit une attestation de présence.
- Un livret d'accompagnement est transmis au (ou à la) bénéficiaire dès la première séance et sert de support à chaque séance et reste une aide pour la réalisation de la synthèse.
- Un point régulier à chaque début et fin de séance est réalisé.
- Lors de la dernière séance, un questionnaire de satisfaction est transmis au (ou à la) ⁴ bénéficiaire ainsi qu'une attestation de fin de formation.

ORGANISATION

Exemple de déroulé (adaptable selon les besoins et l'objectif)

Bilan de compétences "Confiance et clarté"

RV gratuit d'information de 1 heure (par visio)



Phase de conclusion

Phase préliminaire

Entretien préalable

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

Analyse de la demande, grille de diagnostic, rappel du cadre réglementaire, présentation de l'action, de la méthodologie, de la consultante, des conditions de réalisation, du tarif et des financements possibles

Entretien de contractualisation : recueil des besoins, validation de l'objectif, confirmation du calendrier, présentation des outils et du déroulé

Analyse parcours pro et perso

Centres d'intérêt, valeurs, sens du travail

Compétences, talents et points forts

Tests de personnalité et/ou d'orientation professionnelle, identification des pistes retenues

Exploration des pistes professionnelles

Exploration des pistes professionnelles

Exploration des pistes professionnelles

Se projeter et fixer des objectifs

Plan d'action et synthèse

+ RV suivi à 6 mois

Comment financer un bilan de compétences

Vous souhaitez réaliser un bilan de compétences pour faire le point sur votre carrière et élaborer un nouveau projet professionnel.

Mais vous vous posez sans doute la question du coût et surtout du financement de ce bilan. En fonction de votre situation professionnelle – salarié, demandeur d'emploi, indépendant... – vous pouvez bénéficier d'une prise en charge (au moins partielle) du coût de votre bilan.

Qui peut bénéficier d'une aide au financement d'un bilan de compétences ?

Toute personne en activité (salariés, indépendants) ou en recherche d'emploi peut faire une demande de financement pour son bilan de compétences.

Simplement, en fonction de son statut, la démarche sera différente.

Le financement du bilan de compétences par le Compte Personnel de Formation - CPF

Le CPF permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à son départ à la retraite, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle.

Chaque année le compte CPF est crédité d'un montant forfaitaire de 500 euros (ou 800 euros pour certaines catégories d'actifs). Il est plafonné à 5 000 euros (ou 8 000 euros). Cette somme peut donc être utilisée pour financer des formations ou un bilan de compétences. En fonction du solde de votre compte, vous pourrez bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle de votre bilan. (www.moncompteformation.gouv).

Le financement du bilan de compétences par votre employeur

Tout employeur se doit de mettre en place les dispositions nécessaires pour permettre à ses salariés de s'adapter aux évolutions de leur poste de travail et de leur assurer la capacité à occuper leur emploi. C'est le rôle du Plan de développement des compétences.

Le bilan peut être à l'initiative de l'employeur (dans ce cas le salarié n'est pas obligé d'accepter - il s'agit cependant d'une opportunité de faire le point sur sa carrière) ou du salarié. L'employeur pourra proposer une liste de centres de bilan ou demander au salarié de s'en charger.

En tant qu'action de formation, le bilan de compétences peut être financé par le Plan de développement des Compétences. Le bilan pourra être effectué sur temps ou hors temps de travail. Dans les deux cas, les conclusions du bilan ne sont pas communiquées à l'employeur.

Comment financer un bilan de compétences

Le financement du bilan de compétences pour les demandeurs d'emploi.

Outre le CPF, les demandeurs d'emploi (indemnisés ou non) peuvent également bénéficier d'un financement supplémentaire de leur bilan de compétences. Il s'agit de l'AIF, l'aide individuelle à la formation. L'AIF peut être utilisée pour les formations éligibles au CPF – dont le bilan de compétences – ou non.

Des financements mixtes sont envisageables. En effet, si le solde du compte CPF est insuffisant, Pôle Emploi pourra abonder, c'est-à dire compléter pour le montant manquant.

Le demandeur d'emploi devra en amont valider son projet avec son conseiller pôle emploi. Ensuite, il recueillera des devis de centres de bilan de compétences, qui seront transmis à Pôle Emploi, pour accord. L'acceptation n'est pas systématique.

Le financement du bilan de compétences pour les travailleurs indépendants.

Les indépendants ont également la possibilité d'obtenir un financement de leur bilan. Ils doivent s'adresser à leur fonds d'assurance formation (FAF). Ce dernier sera différent en fonction du secteur d'activité. Une telle prise en charge ne sera possible que si la cotisation à la formation professionnelle a été acquittée.

Liste de quelques organismes par typologie d'indépendant :

- professions libérales => FIF-PL,
- professions libérales médicales => FAF-PM,
- commerçants et dirigeants non-salariés du commerce, de l'industrie et des services => Agefice,
- artistes auteurs => AFDAS
- artisans, chefs d'entreprise inscrits au répertoire des métiers et autoentrepreneurs artisans non inscrits au RM => FAFCEA,
- exploitants agricoles et chefs d'exploitation forestière => Vivéa

MARIE CAPRINI - FORMATRICE ET
CONSULTANTE EN BILAN DE COMPÉTENCES

Comment financer un bilan de compétences

Le financement du bilan de compétences pour les personnes en situation de handicap.

Une personne en situation de handicap, qu'elle soit salariée ou demandeur d'emploi peut bénéficier du soutien financier de l'Agefiph.

Pour le reste le processus reste le même. Une fois le dossier constitué, il est envoyé à l'Agefiph de sa région.

L'auto financement du bilan de compétences

Bien entendu, vous pouvez auto-financer votre bilan de compétences. N'hésitez pas à demander plusieurs devis aux centres que vous aurez sélectionnés.

POUR TOUTE QUESTION, CONTACTEZ-MOI



<https://iki-boussole.fr/>



marie.caprini@iki-boussole.fr



MARIE CAPRINI - FORMATRICE ET
CONSULTANTE EN BILAN DE COMPÉTENCES

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Je mène une politique d'égalité des chances et d'accueil de chacun avec bienveillance et dans le respect de la diversité.

Une attention particulière est portée aux personnes en situation de handicap afin de s'assurer de la faisabilité de la prestation ou de proposer une solution alternative, si nécessaire.

En tant que référente handicap, je me forme régulièrement pour pouvoir accueillir, informer, accompagner et former les personnes en situation de handicap.

Une adaptation à vos besoins spécifiques vous sera donc proposée dans la mesure du possible.

Je vous invite à me contacter directement par mail (marie.caprini@iki-boussole.fr) afin d'étudier les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place et les financements possibles pour suivre le bilan de compétences dans des conditions optimales.



ME CONTACTER

Par mail

marie.caprini@iki-boussole.fr

Par téléphone

06 85 90 58 54

POUR TOUTE QUESTION, CONTACTEZ-MOI.

L'équipe pédagogique d'Iki Boussole

Marie Caprini

Formatrice, consultante en bilan de compétences.

Mes missions au sein de Iki Boussole : En charge de l'inscription des participants et suivi administratif, suivi qualité, référente pédagogique, référente handicap, en charge de la logistique.



<https://iki-boussole.fr/>



marie.caprini@iki-boussole.fr

